



Communiqué

Berne, le 27 mars 2015

Ce que les Eglises font pour la société dépasse de loin ce qu'elles coûtent à l'Etat

Les directions des trois Eglises nationales bernoises ont pris connaissance du rapport d'experts «Ad!vocate / Ecoplan» ainsi que des propositions du Conseil-exécutif concernant l'avenir des relations entre le canton de Berne et les Eglises nationales. Elles manifestent leur intérêt à poursuivre le processus de dialogue dans un esprit constructif. Le rapport d'experts «Ad!vocate / Ecoplan» représente à leurs yeux une bonne base de discussion. Le rapport montre que la valeur des prestations de l'Eglise en faveur de la société dans son ensemble est de loin bien supérieure à ce que l'Etat verse aux Eglises. Les Eglises nationales demandent à l'Etat de reconnaître l'ensemble de leur travail en faveur de la société mais aussi leurs droits historiques.

En dépit de quelques lacunes et imprécisions, les directions des Eglises nationales du canton de Berne considèrent le rapport d'experts «Ad!vocate / Ecoplan», commandité par le Conseil-exécutif, comme une base valable pour poursuivre les réflexions et négociations sur les relations futures entre les Eglises et le canton de Berne.

Ces mêmes Eglises sont disposées, dans une démarche de collaboration avec le canton de Berne, à réfléchir sur l'évolution de ces relations et à entrer en négociation. Elles insistent néanmoins sur le fait que le système actuel a démontré toute sa validité et qu'il présente de grands avantages pour toutes les parties. Les différentes réflexions et décisions pour le développement futur de ces relations doivent se faire dans un esprit de partenariat. Outre les aspects juridiques et financiers, dans ce débat, c'est avant tout aux dimensions sociales et sociétales auxquelles il convient d'être attentif.

Le rapport d'experts «Ad!vocate / Ecoplan» souligne que les relations entre les Eglises et le canton de Berne reposent sur des bases et traditions façonnées par l'histoire. Dans le travail de réexamen de ces relations entre les différentes parties, les aspects juridiques ou financiers ne peuvent donc être les seuls critères à retenir. Les auteurs de l'étude rappellent que l'Etat a un intérêt essentiel à s'assurer de la présence des Eglises au sein de la société. En tant qu'Eglises multitudinistes, les Eglises nationales agissent en faveur de l'ensemble de la population, donc au-delà du cercle des personnes qui leur sont liées d'un point de vue confessionnel. Elles voient leur mission comme une contribution à l'éducation et à la paix religieuse. Un affaiblissement des Eglises mettrait par conséquent en péril la cohésion sociale.



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure



Römisch-katholische Landeskirche
des Kantons Bern
Eglise nationale catholique romaine
du canton de Berne



Christkatholische Landeskirche
des Kantons Bern
Eglise nationale catholique-chrétienne
du canton de Berne

Le rapport d'experts souligne que les prestations des Eglises en faveur de la société ne sont pas vraiment mesurables. Si l'on devait toutefois tenter de les quantifier, leur valeur dépasserait de loin les montants que l'Etat consacre aux Eglises (sous la forme d'une rétribution des ecclésiastiques). Par conséquent, à l'heure actuelle déjà, le canton ne rétribue pas les Eglises à hauteur de leur engagement en faveur la société. Et même si l'on met entre parenthèses les droits légitimes des Eglises hérités de l'histoire, cet excédent d'engagement de la part des Eglises demeure.

Si, du point de vue des Eglises nationales, les affirmations centrales du rapport d'experts sont plutôt réjouissantes, elles ne peuvent toutefois cacher une certaine déception quant à la direction que le Conseil-exécutif donne à ses conclusions et à ses propositions à l'attention du Grand conseil. Si d'une part le gouvernement cantonal entend renoncer à la suppression des titres juridiques historiques, il déclare dans le même temps vouloir élaborer un système de financement «moderne et fiable», qui donnerait une plus grande latitude financière au canton. Par ailleurs, il souhaite transférer l'ensemble de la gestion des postes pastoraux aux Eglises nationales.

Les Eglises nationales insistent sur l'absolue nécessité de pouvoir compter sur des modèles de financement solides et sur une planification fiable si l'on veut éviter que le transfert de la gestion des postes d'ecclésiastiques ne soit rien d'autre qu'une mesure unilatérale dans le seul intérêt (d'économie) du canton; une répétition voire une institutionnalisation d'exercices de restrictions budgétaires au forceps comme celui qui a été vécu durant le débat budgétaire du Grand conseil de 2013, mineraient la confiance des paroisses et du corps pastoral dans l'Etat et compliqueraient d'une manière difficilement supportable le travail de nombreuses paroisses.

Les Eglises nationales vont désormais engager la procédure de consultation démocratique afin que leurs organes compétents (pour l'Eglise évangélique réformée, le Synode; pour l'Eglise catholique-romaine, le Conseil synodal qui se fonde sur large procédure de consultation interne, pour l'Eglise catholique chrétienne la commission catholique chrétienne) puissent prendre position sur le rapport et les principes du développement du Conseil-exécutif.

Les Eglises nationales ont jusqu'ici toujours rencontré dans l'Etat de Berne un partenaire fiable. Elles continuent de croire que les négociations à venir pourront se dérouler dans un climat de respect mutuel. Elles espèrent que la prise en compte de leur engagement social Eglises qui repose sur une longue tradition primera sur la résolution à court terme des problèmes budgétaires du canton. Les Eglises sont prêtes à participer à ce débat d'une manière constructive et en y apportant leurs idées.

Contacts:

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, kommunikation@refbejuso.ch,

Téléphone 031 340 24 24

Eglise catholique-romaine du canton de Berne, kommunikation@kathbern.ch,

Téléphone 079 719 80 97

Eglises catholique chrétienne du canton de Berne, secrétariat,

Téléphone 031 301 06 55